CHRONIQUE DU GREFFE

Les décisions de la semaine

Semaine du 16 au 20 janvier 2017					
NUMÉRO DE SENTENCE	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
9131	Syndicat de l'enseignement des Deux Rives -et- Commission scolaire des Navigateurs	5110	M ^e Jean M. Morency	Mesure administrative ou disciplinaire – Lettre d'attente envoyée à des enseignantes – Non-présence à une activité organisée par la direction – Qualification de la mesure – Droit de l'employeur de communiquer avec ses salariés – Critères pour établir si une communication contrevient à la convention collective : abusif, arbitraire, déraisonnable ou injuste	Griefs rejetés
9132	Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy –et– Commission scolaire Chemin-du-Roy	5320	M ^e Pierre- George Roy	Opérateur en imprimerie – Affectation à des tâches de surveillance d'élèves (18 %) – Critère pour affecter un salarié à d'autres tâches d'un autre corps d'emploi : il ne faut pas que ces tâches soient accomplies de façon principale et habituelle – Salaire applicable	Grief rejeté
9130	Association des employés du Nord Québécois –et- Commission scolaire Crie	5111	M ^e Pierre- George Roy	Enseignante de mathématiques au secondaire – Dossier disciplinaire non vierge - Suspension sans traitement : 3 jours pour avoir dit devant la classe qu'un élève avait obtenu la note de zéro à un examen; 3,5 jours pour ne pas avoir respecté la procédure lors d'une journée d'examen.	Suspension 3 jours maintenue Suspension 3,5 jours remplacée par 2 jours